

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 9

Artikel: Réflexions sur la réorganisation de l'armée
Autor: Annasohn, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier **Roger Masson**

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG **Georges Rapp**

Administration : Lt-colonel **Ernest Buetiger**

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annones : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

Réflexions sur la réorganisation de l'armée

Avec un retard qui ne diminue aucunement la valeur des considérations que l'on va lire, nous publions ci-dessous, en traduction, le texte de l'exposé que le colonel commandant de corps Annasohn, nouveau chef de l'état-major général a présenté devant l'Assemblée générale de la Société suisse des officiers, à Lucerne, le 8 juin 1958.

Comme on le sait, la réorganisation de notre armée comprend également l'étude de l'introduction éventuelle d'armes atomiques s'ajoutant aux moyens classiques de notre défense nationale. Le chef de l'état-major général, en portant l'accent de sa conférence sur ce thème, en discute abondamment les divers aspects. Il n'a cependant pas manqué de souligner qu'il s'agit là d'un projet qui serait soumis à l'approbation des Chambres fédérales puis, le cas échéant, au peuple suisse.

Depuis quelques semaines, les Etats-Unis et la Russie semblent vouloir s'entendre sur l'arrêt, provisoire ou définitif, des expériences nucléaires et peut-être, dans une conférence prochaine, sur l'interdiction de la guerre atomique. Il est évident que la Suisse ne pourrait accueillir qu'avec une grande satisfaction une telle décision.

(Réd.)

I

Lorsque le président de la Société Suisse des Officiers me demanda au commencement de cette année déjà si je consentirais de prendre aujourd'hui la parole devant votre assemblée, j'acceptai très volontiers. Il me parut en effet tout naturel que la présentation du nouveau chef de l'instruction et du nouveau chef de l'état-major général prît la forme d'un exposé ; j'espérais d'autre part qu'il me serait possible à cette occasion de vous communiquer les décisions du Conseil fédéral et les propositions qu'il allait soumettre aux Chambres et de les commenter. Mon premier motif est toujours valable. Le second, en revanche, me fait défaut : le Conseil fédéral n'a pas encore pris ses décisions. Cette situation est imputable à toute une série de circonstances, qui se sont révélées plus fortes que la bonne volonté de ceux qui devaient collaborer à leur préparation, depuis le Conseil fédéral et la Commission de défense nationale jusqu'au personnel du Service de l'état-major général. Je ne puis m'expliquer davantage ici. Croyez bien, cependant, que personne ne peut être accusé de négligence ou de paresse à ce propos.

Je me suis demandé s'il était opportun que j'aborde ici le problème de la réorganisation de l'armée. Il ne s'agissait, bien entendu, que de nos vues personnelles, limitées aux points essentiels ; il ne convenait ni d'entrer dans les détails ni même de mentionner les propositions du Département militaire fédéral au Conseil fédéral. J'ai estimé finalement que je pouvais m'exprimer sans violer les devoirs de ma charge ni commettre d'impair, puisque le Conseil fédéral dans son ensemble n'a pas encore pu délibérer sur les propositions du Département militaire fédéral. Il m'a semblé même anormal que l'opinion du chef de l'état-major général au sujet des questions fondamentales restât ignorée. Ne qualifiez pas cette attitude d'outrage.

Pour les propositions soumises au Conseil fédéral, le chef de l'état-major général n'a pas d'autorité décisive. Membre de

la Commission de défense nationale au même titre que le chef de l'instruction et les quatre commandants de corps, il n'y jouit que d'une seule voix. Le fait qu'il est responsable de la préparation matérielle et opérative de la guerre ne change rien à cette situation. Il a la mission de dresser des plans, il peut et doit soumettre des propositions ; il a le devoir d'exécuter des décisions, même si elles sont contraires à ses vues. Les caractéristiques de cette fonction sont peu connues ou même parfois oubliées. En vous faisant part des considérations fondamentales dont découle, selon moi, la définition des besoins auxquels doit faire face la réorganisation de l'armée, je n'attribue pas à ma voix un droit particulier à votre audience. Je prends la parole parce que je sais que les vues des autres membres de la Commission de défense nationale sur ses principes vous sont déjà connues et parce que j'y ai été invité. Au lieu d'être contraints de m'entendre disserter de je ne sais quel thème à bien plaisir, vous préférez sans doute connaître les réflexions que j'ai faites sur cette grande question.

II

L'expression « réorganisation de l'armée » n'évoque qu'imparfaitement l'étendue du problème à résoudre. Il vaudrait mieux parler d'une « adaptation de notre défense nationale aux caractéristiques d'une guerre future possible. » En effet, il ne s'agit pas seulement de questions d'organisation, mais encore d'armement, et même de questions qui débordent et le cadre de l'armée de terre et l'aspect exclusivement militaire de notre volonté de défense. Il y va aussi de notre défense économique et de la protection, de la survie de notre population civile. Je ne traiterai pas ici ces questions : ne croyez pas cependant que j'en nie l'importance. Elles sont au contraire d'une importance vitale et méritent, comme la partie purement militaire de notre défense nationale, une attention soutenue.

III

Messieurs, compte tenu des moyens de combat dont disposent aujourd'hui les plus grandes puissances, nous admettons tous qu'une guerre future utiliserait les armes atomiques, parce que ces armes existent réellement dans les arsenaux et que leur quantité comme la variété de leurs calibres augmentent sans cesse. Cette hypothèse restera une certitude aussi longtemps que l'infériorité des puissances occidentales en troupes terrestres demeurera aussi grave qu'aujourd'hui. Il ne peut être remédié dans une certaine mesure à ce déséquilibre que par le recours à des armes très puissantes, c'est-à-dire aux armes nucléaires. Les Américains ne nient aucunement cette situation et ne font aucun mystère des conséquences qu'ils en tirent. Quand l'équilibre sera-t-il rétabli ? On ne peut le prévoir. La création d'une armée allemande et la fidélité chancelante des Etats satellites n'y apportent qu'une contribution partielle ; elles n'éliminent pas le déséquilibre.

Il n'est pas impossible que des guerres à l'ancienne mode, c'est-à-dire sans emploi de l'arme atomique, éclatent de nouveau. Il ne s'agira, cependant, que de conflits limités dans l'espace et d'importance politique restreinte, dont les adversaires ou bien manqueront d'armes atomiques ou bien se refuseront à les employer, par crainte de déclencher une guerre mondiale. Ce seront moins des motifs humanitaires que des considérations d'ordre matériel et réaliste qui restreindront le choix des moyens.

Si une guerre à l'ancienne mode, aussitôt après son déclenchement ou dans son cours ultérieur, outrepassé les limites politiques ou géographiques que les Etats dirigeants des blocs idéologiques se sont assignées pour la sauvegarde de leur existence, les restrictions dans le choix des moyens pourront disparaître en raison de considérations tout aussi matérielles et réalistes. On passera peu à peu à l'emploi des armes nucléaires ou plutôt on s'y résoudra d'un seul coup. Qu'il s'agisse d'armes à l'échelon de la compagnie, avec un rayon d'action relative-

ment modeste — j'insiste sur le mot « relativement » — (il semble qu'il existe déjà aujourd'hui des bazookas atomiques, démontables et portatives, d'une puissance de $\frac{1}{10}$ à $\frac{1}{5}$ kilotonne) ou d'armes de bataillon, de régiment, de division ou de corps d'armée ou d'armée ou même de ces bombes dont l'emploi est soumis à l'assentiment de l'autorité politique, les termes du problème n'en sont nullement modifiés.

Nous ne savons pas si des guerres éclateront encore à l'avenir, ni quand ni quelle en sera l'ampleur. Nous ne savons donc pas davantage si on recourra à l'arme atomique ni où ni à quel moment. Des gens intelligents sont persuadés qu'avant dix ou vingt ans aucun conflit armé dépassant le cadre régional n'est à craindre. Je me rangerais volontiers aux côtés de ces optimistes, mais je ne puis. Trop de germes de guerre se sont accumulés, me semble-t-il, et répartis sur la terre entière. Dispensez-moi d'en dresser la liste, qui embrasserait la zone s'étendant d'Israël à Formose. S'il est faux de prévoir avec certitude une guerre en Europe dans les dix ou vingt prochaines années, je suis d'avis qu'il est tout aussi faux d'en affirmer l'impossibilité. Nous ne savons positivement rien. Même le réaliste et optimiste secrétaire général de l'ONU marque des hésitations devant les armements des puissances et les dangers qui pourraient résulter de l'imprévoyance ou de l'impatience chez les hommes d'état responsables. Seul un désarmement ample et effectif apporterait des garanties de paix, par le fait même que les moyens de faire la guerre n'existeraient plus. Si nous avions la certitude qu'aucun conflit armé ne sévira plus de toute éternité, nous pourrions consacrer des millions de francs à des fins plus sympathiques que des préparatifs de guerre ; si nous avions la certitude que la guerre n'éclatera pas en Europe avant dix ans, nous pourrions négliger dans la préparation de nos plans et dans leur exécution tout ce qui a trait aux dix prochaines années. Mais comme nous ne possédons pas de certitude, *nous ne pourrions faire abstraction ni de l'immédiat ni du proche avenir.*

Nous ne pouvons pas davantage prévoir si au cours

d'hostilités qui embraseraient de nouveau l'Europe notre pays épargné ne recevrait que quelques flamèches, comme une île environnée d'incendies, ou au contraire s'il serait entraîné dans la tourmente. En revanche, nous pouvons affirmer avec certitude que la *deuxième éventualité existe*. Si nous reconnaissons cette éventualité, nous devons nécessairement nous attendre à ce que l'adversaire emploie contre nous ses armes les plus modernes. Cette perspective suffit pour définir les caractéristiques futures de notre armée.

En renonçant à la défense militaire du pays notre gouvernement et notre peuple ne s'épargneraient nullement les problèmes de la guerre moderne : la non-résistance n'est pas une garantie de paisible sécurité. Au contraire, elle attirerait plus probablement les forces ennemies sur notre sol et dans notre ciel avec tout leur armement moderne, situation infiniment plus grave que si notre armée devait résister à une attaque étrangère. Matériellement et moralement, mieux vaut être l'un des deux marteaux qui frappent que la victime déchiquetée de leurs coups.

Le but fondamental de notre défense nationale doit être de nous épargner la guerre si possible, ou au moins d'empêcher l'adversaire éventuel de prévoir dans ses plans l'occupation sans coup férir de notre sol. Nous n'y parviendrons qu'en provoquant ses hésitations devant le coût de l'opération. Si nous étions entraînés dans les hostilités, nous devrions être en mesure de tenir jusqu'à ce qu'un changement dans la situation mondiale exerce ses répercussions sur celle de notre pays. Nous devrions pouvoir tenir même si l'adversaire engage ses moyens les plus modernes. Si la lutte contre ses forces trop supérieures se prolonge au-delà de nos possibilités, la défaite sera honorable. On doit tout faire pour que les générations futures n'aient pas honte de leurs prédécesseurs vaincus.

Une défense militaire moralement et matériellement trop faible pour répondre à ces conditions est inutile. L'argent dépensé serait gaspillé en pure perte. Heureusement, il n'en a pas été ainsi jusqu'à ce jour pour notre pays.

IV

Comment un adversaire éventuel s'y prendra-t-il pour nous attaquer ? En d'autres termes, quelle image correcte pouvons-nous nous faire des opérations futures ? Cette question nous éloigne du terrain solide des faits pour nous conduire sur celui des hypothèses. Nous ne pouvons l'éviter : si nous connaissons les moyens que l'adversaire éventuel mettra en œuvre, nous ignorons la façon dont il s'en servira : celle-ci dépendra de sa décision.

N'envisageant que l'efficacité des armes employées, il ne serait pas faux d'admettre que le belligérant pourrait rechercher l'anéantissement pur et simple de notre pays et de son peuple, avant qu'aucun de ses soldats ait à pénétrer sur notre sol. Le largage de bombes à hydrogène ou atomiques et le lancement de fusées atomiques en nombre suffisant et en provenance de bases très éloignées de notre territoire, permettraient d'obtenir ce résultat. Je ne puis cependant m'imaginer aucune situation politico-militaire qui puisse inciter un adversaire éventuel à s'assigner une telle mission, ni dans la constellation actuelle des puissances, ni dans le cadre d'un regroupement ultérieur tout différent. Nous devons admettre d'ailleurs avec la plus grande vraisemblance que la Suisse ne fournira jamais un objectif distinct dans le déroulement général des événements. Elle ne constituera toujours qu'une fraction d'un théâtre d'opérations qui embrassera la plupart des pays européens et de plus grandes régions encore. Les forces de son adversaire seront donc sollicitées ailleurs dans une large proportion. Cela ne signifie pas que tout le poids de la guerre nous serait épargné, mais il nous est possible d'écarter la crainte d'une « liquidation » de notre peuple, consommée avant même que l'armée ait été en mesure de commencer le combat. Si cette hypothèse ne devait pas être retenue, nous pourrions pour le moins renoncer à toute armée de terre et le principal problème à résoudre serait alors d'empêcher l'anéantissement de notre peuple par des armes à longue portée, lancées à des milliers de kilomètres de

distance. D'amples mesures de protection, préparées en temps de paix, ne paraissent pas du domaine de l'impossibilité.

La guerre pour notre pays pourrait débiter de la manière que nous venons d'évoquer. Elle s'ouvrirait par des actions d'aviation et d'armes à longue portée dont l'ampleur, bien que très inférieure à une opération d'anéantissement, exercerait cependant sur le peuple et l'armée des effets matériels et moraux qui pourraient être catastrophiques si les mesures nécessaires n'étaient pas prises pour y parer. On devrait aménager le plus grand nombre possible d'abris pour la population (« abris pour la protection civile »). L'armée en construit pour elle-même. Le simple trou individuel peut être déjà efficace et, en sauvant les vies, permettre la reprise ultérieure de la lutte. En temps de paix déjà, chaque civil et chaque soldat doit comprendre que dès les débuts la guerre accumulera les horreurs et que la volonté de résister et de combattre ne doit ni s'éteindre ni s'affaiblir à cause d'elles. Nous aurons remporté un grand succès si, grâce à un haut moral, nous avons pu résister au premier choc.

Il va de soi que, loin d'essayer passivement les coups, nous devons nous efforcer d'éliminer les bases d'où s'envoleront les armes nucléaires, meurtrières et destructrices. A cette fin, nous aurons besoin de moyens analogues à ceux de l'adversaire. Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de les fabriquer, parce que nous manquons des matières premières nécessaires et que, même si nous les possédions, les installations industrielles et le personnel spécialisé nous font défaut. Une enquête devra être faite sur nos possibilités d'autonomie dans ce domaine. Parallèlement, il faudra s'efforcer d'acheter des armes nucléaires là où on sera disposé à nous en vendre. Nous y serons de toute façon contraints, parce que beaucoup de temps s'écoulera jusqu'au moment où nous pourrons en fabriquer nous-mêmes, si nous y réussissons un jour ! Il n'est cependant pas sûr que nous parvenions à acheter, vu que nous n'appartenons à aucune coalition ni à aucun bloc. On pourra du moins se procurer les fusées, dans l'espoir que les ogives

atomiques qui leur correspondent pourront nous être éventuellement livrées à une époque ultérieure.

Tout ce problème des fusées et des armes nucléaires me paraît revêtir une grande importance. Quelques rampes de lancement pour fusées à longue portée construites dans nos forteresses, avec leur réserve de fusées et d'ogives nucléaires, renforceraient puissamment notre défense militaire. La situation serait encore meilleure si des armes atomiques tactiques pouvaient être attribuées à nos unités d'armée. Toutes ces questions relèvent aussi, selon moi, du concept « réorganisation de l'armée ».

A l'exemple d'autres pays, certains de nos compatriotes, qui reconnaissent sans réserve la nécessité de la défense nationale, se déclarent opposés à un armement atomique de notre armée. Outre des motifs d'ordre politique et relatifs à notre neutralité, qui sont aisément réfutables, ils invoquent des arguments moraux et philosophiques. Ces arguments, je le reconnais volontiers, expriment un humanitarisme élevé. Ils s'appliquent valablement à la condamnation de la guerre elle-même, que je professe moi aussi. Si une solution se présentait qui rende impossible toute guerre, je m'y rallierais aussitôt. Mais je ne puis adhérer à des mesures qui nous empêcheraient de nous défendre, si nous étions attaqués, avec les meilleures armes possibles. Nous n'avons rien à nous reprocher et personne n'aurait le droit moral de nous condamner si nous nous procurions des armes atomiques. Toute notre défense militaire nous est en quelque sorte imposée et nous la subissons par nécessité. Nous n'attaquons personne. Personne n'a un droit moral quelconque à nous attaquer. Celui qui le fait néanmoins, et encore avec des armes atomiques, ne mérite pas que nous le ménagions en nous refusant le droit de lui administrer nous-mêmes l'arme atomique.

Tant que nous ne posséderons pas des moyens analogues à ceux de l'adversaire pour l'élimination de ses bases, du moins de celles que l'on appelle « tactiques » parce qu'elles sont situées à des distances relativement modérées, notre réplique active

devra recourir aux armes traditionnelles. Seuls les avions avec leurs bombes et leurs fusées ont un rayon d'action suffisant, mais nous entendons des avions propres à l'engagement contre des buts terrestres et qui puissent emporter une forte charge de matières explosives dans un grand rayon d'action sans perdre de leur souplesse et de leur maniabilité.

Nous aurions un tel appareil dans le P-16 si son dispositif de commandes répondait aux prescriptions. Il s'est malheureusement avéré que ces conditions indispensables ne sont pas remplies. En outre, l'expertise a révélé que l'installation d'un nouveau système de commandes entraînerait un retard d'un an dans la livraison de la centième série ; à mon avis, on ne peut d'ailleurs garantir aujourd'hui que ce nouveau système fonctionnera parfaitement. J'estime, pour ma part, que des essais seraient nécessaires. La certitude quant au retard dans la livraison et l'incertitude quant aux performances finales du modèle m'ont finalement détourné de ce projet malgré ses avantages incontestables. Cette décision n'est pas l'effet d'une conception vacillante ; elle procède de l'appréciation réaliste d'une situation toute nouvelle. Elle était inévitable et je le déplore hautement.

Personne n'aura la naïveté d'admettre que l'on puisse éliminer entièrement, par des attaques d'avion au sol, les bases adverses de fusées à longue portée. Nous n'y parviendrions pas, même si nous avions la chance de posséder des armes nucléaires et même si un appui nous était accordé par un nouvel allié acquis au cours des hostilités. C'est pourquoi nous devons faire tout notre possible pour détruire les missiles et les avions pendant la durée de leur vol. Le même problème se poserait à nous pendant une phase éventuelle de neutralité armée, en cas de violation de notre espace aérien. Tâche extraordinairement difficile que la défense de notre espace aérien ! Depuis quelque temps, elle fait l'objet d'études particulières. L'une des conclusions les plus importantes doit en être la réponse à la question suivante : serons-nous en mesure de défendre notre espace aérien avec une DCA moderne,

c'est-à-dire depuis le sol, ou devons-nous disposer en outre de chasseurs à hautes performances ? Une autre question qui attend sa réponse, est celle-ci : comment protéger nos troupes de terre contre les attaques aériennes, notamment au moment où elles sont le plus vulnérables, c'est-à-dire en mouvement, non camouflées et hors couvert ? La défense terre-air suffit-elle ou avons-nous besoin de chasseurs spéciaux ? Les possibilités d'une modernisation de notre DCA par un armement en fusées terre-air n'apparaissent pas encore clairement et il sera nécessaire d'envoyer encore quelques missions dans divers pays étrangers plus ou moins éloignés pour se renseigner. Le problème de la défense de notre espace aérien constitue, lui aussi, un chapitre important de la réorganisation de l'armée.

L'adversaire s'efforcera naturellement, au moyen de ses armes nucléaires et traditionnelles, de détruire le plus possible de notre matériel et de tuer le plus possible de nos combattants, afin de créer les meilleures conditions pour l'engagement de ses troupes de terre chargées d'occuper ou de traverser notre territoire. Comment pourrions-nous ramener à des proportions tolérables le niveau probable de nos pertes ? Certainement en fournissant à notre armée des couverts souterrains. Mais comme l'adversaire poursuivra ses objectifs en agissant à la surface du sol, c'est là que nous devons bien accepter de lui livrer le combat. Néanmoins, nous devrions construire pour l'armée, en temps de paix déjà, le plus grand nombre d'abris possible pour la protéger contre les bombardements atomiques et lui permettre d'occuper rapidement ses positions de combat après les feux préparatoires de l'ennemi. Malheureusement, pour diverses raisons, cette solution n'est pas réalisable. Je citerai les plus déterminantes : il n'existe dans notre pays aucune combinaison de positions et de fronts qui puisse tenir compte de toutes les possibilités opératoires de l'ennemi. On devrait donc aménager toute une série de zones. Cette considération garde sa valeur même si l'on fait abstraction de toutes les éventualités de débarquement aérien. A plus forte raison si l'on doit s'attendre au débordement par les aéroportés de tous

les fronts, positions ou zones aménagées. L'armée devra disposer ses divisions et ses brigades — pour ne pas citer les brigades-frontière et les brigades-réduit liées au sol — en fonction des intentions de l'adversaire et le plus près possible de la frontière, afin de limiter au maximum les abandons de territoire et de population. Après une première mise en place, des adaptations continuelles de dispositifs seront nécessaires dans des proportions plus ou moins considérables. Cela pourra se produire avant même notre entrée en guerre, comme une conséquence des événements qui se dérouleront à l'extérieur de nos frontières. Les dispositions prises par le général — qui seul décidera à l'exclusion de tout autre avant lui en temps de paix — différeront profondément selon que, au début de l'offensive, les forces de l'adversaire n'avoisineront que notre frontière orientale ou au contraire auront progressé loin en direction de la France : pour ne citer que ces deux seuls exemples.

Il n'est pas certain que l'armée subira moins de pertes dans des positions préparées à l'avance en temps de paix, qu'en combattant l'adversaire selon une toute autre tactique. L'emploi en nombre suffisant de bombes ou d'obus atomiques avec bas point d'éclatement permettrait à l'adversaire de détruire nos positions avec tous leurs défenseurs. Celles-ci pourraient être exactement reconnues à l'avance dans toute leur étendue et soumises en conséquence à un bombardement précis. La possibilité d'ajuster les tirs rendrait le coût en munitions supportable.

Nous devons donc chercher d'autres solutions pour diminuer nos risques de pertes. L'une d'entre elles serait de blinder toutes les unités d'armée prévues pour le combat sur le Plateau. De calculs scientifiques et d'essais pratiques effectués aux Etats-Unis il ressort que lors d'un bombardement atomique la zone mortelle est moins étendue pour les équipages des formations blindées que pour les troupes sans couverts. Les reconnaissances de l'adversaire décèlent moins aisément les troupes blindées, même lorsqu'en dispositif d'attente les équi-

pages ont quitté les chars pour s'installer dans les trous atomiques, que les positions et les fronts stables, inscrits dans le paysage et difficilement camouflables. En conséquence, elles ne sont pas exposées à un tir aussi précis.

Il est difficile de se prononcer sur le degré de vulnérabilité que comportent des solutions aussi fondamentalement différentes. A ce point de vue, elles présentent des avantages et des inconvénients qui peut-être se compensent. Seule, la guerre pourrait arbitrer le débat. L'argument déterminant en faveur de formations blindées les plus nombreuses possible et de leur accompagnement en infanterie transportée sur véhicules tous-terrains, est leur capacité d'adaptation aux changements de situations opératoires et tactiques et leur aptitude intrinsèque à répondre coup pour coup à l'adversaire. Quand, sous quelles circonstances et dans quelle mesure il conviendra d'attaquer dans un cadre franchement offensif ou en liaison avec des éléments installés défensivement pour une plus ou moins longue période, ce sera l'affaire du commandement, averti de la situation du moment, et non pas matière à schémas préparés à l'avance en temps de paix. Il est possible que, dans telle circonstance, des divisions entières enterrées dans le sol s'opposeront plus efficacement par la défensive aux projets de l'adversaire et que dans telle autre situation une offensive menée aussi avec plusieurs divisions constituera la meilleure solution. Dans ce dernier cas, il faudra disposer du plus grand nombre possible de formations blindées et motorisées tous-terrains.

L'idéal serait, en la blindant et en la motorisant, de conférer à toute l'armée cette force de choc et cette souplesse d'adaptation ; cet idéal n'est malheureusement pas réalisable. Nous manquons d'espace suffisant pour manœuvrer — la motorisation ne doit pas nous devenir une gêne. D'autre part, il ne nous serait pas possible d'instruire un aussi grand nombre de formations de choc. Enfin, l'acquisition du matériel et son entretien dépasseraient nos capacités financières. Il faudrait définir un maximum réalisable : ce qui reviendrait à se con-

tenter de l'usuel et commode compromis helvétique ? Nullement. Ce qu'il nous faut, c'est une solution mûrement réfléchie, tenant compte de tous les éléments et qui fournisse au général toute la gamme des moyens nécessaires à la défense militaire du pays.

Même la création des seules troupes de choc *proportionnées à nos ressources* demandera nombre d'années jusqu'à ce qu'elles soient aptes à faire campagne. Une armée du Plateau complètement motorisée et partiellement blindée ne sera même pas disponible dans dix ans. Or, quels changements la technique aura-t-elle apportés après une aussi longue période ? Nous n'en savons rien. Ces changements pourront être considérables et exercer une profonde influence sur nos décisions. Je crois qu'il serait déraisonnable de s'en tenir à une solution dont la réalisation n'interviendrait que dans dix ans ou davantage.

Messieurs, j'ai dit au début de cet exposé que je traiterai les seuls aspects militaires de notre défense nationale. En passant, j'ai néanmoins mentionné la nécessité de protéger notre population contre les effets des bombardements. Consacrant un mot encore à ce problème, je désire faire observer que notre défense civile est notamment dotée d'un personnel insuffisant. L'armée épuise, pour ainsi dire, tous nos effectifs en hommes. Je suis d'avis que nous devons modifier ce dosage. Selon moi, cette opération doit être réalisée dans le cadre de la réorganisation de l'armée par un rajeunissement progressif des classes d'âge et un abaissement de la limite d'âge du service militaire obligatoire à un niveau compatible avec les besoins de l'armée en effectifs. De toute façon, nous devons nous résoudre à un rajeunissement de l'élite et de la landwehr, pour que leurs formations disposent de combattants physiquement plus capables de mobilité. En conséquence, on pourra aussi abaisser la limite d'âge supérieure du landsturm. Cette limite sera fixée en temps voulu et en fonction des ressources à consacrer à la défense civile.

Messieurs, dans ma crainte d'accaparer pour moi seul votre capacité d'attention en cette matinée lourdement chargée,

j'ai dû laisser dans l'ombre beaucoup de points qui auraient mérité d'être traités. J'espère néanmoins vous avoir donné une image suffisante de mes préoccupations. Permettez-moi de vous faire observer encore qu'une réorganisation de l'armée ne s'accomplit pas en une série de bonds plus ou moins importants. L'instruction, l'armement et l'organisation doivent subir une continuelle adaptation au développement technique. Il est indéniable que l'on doit éviter la stagnation et constamment tirer parti de tous les perfectionnements matériels. N'oublions pas toutefois que maintes choses sont assurément désirables, mais nullement indispensables. Dans les petites comme dans les grandes choses, nous avons la volonté de ne dépenser les sommes destinées à la défense militaire du pays que pour le seul nécessaire. Tout ce qui a été solidement agencé et assimilé ne doit pas être abandonné, modifié ou démantibulé sans de très solides raisons. En revanche, si la voix de la nécessité se fait entendre, nous devons accepter franchement toutes les mesures qui s'imposeront et même supporter de douloureux accrocs à la tradition. Seul importe pour le pays que soit réalisé le meilleur choix possible.

Si notre armée, par son adaptation constante et mesurée aux conditions changeantes de la guerre moderne, doit rester une force que l'on continue à prendre au sérieux au-delà de nos frontières, tenace et résolue dans la défensive, et aussi capable de frapper fort dans l'offensive que d'encaisser les coups, il importe qu'elle soit instruite et armée de façon adéquate. Cela implique un budget élevé. Puissent le peuple, le parlement et le gouvernement conserver l'inébranlable volonté de payer le prix qu'il faut pour préparer la défense armée, qui sera peut-être nécessaire un jour, de notre liberté et de notre indépendance. Seule, une telle volonté, insensible aux flux et reflux des vicissitudes internationales, maintiendra le sol ferme sous nos pieds.

Colonel cdt. de corps C. ANNASOHN
Chef de l'état-major général

(Traduit par le lieutenant-colonel EMG G. Rapp.)